Les petits-déjeuners du droit de la formation

Mise en œuvre de l'entretien professionnel
LES QUESTIONS À SE POSER

D'ici le 6 mars 2016, les entreprises doivent organiser les nouveaux entretiens professionnels prévus par la loi du 5 mars 2014 et consacrés aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualification et d'emploi. Centre Inffo vous propose de présenter les réponses aux questions que lui posent actuellement les entreprises et de profiter de ce petit-déjeuner pour échanger sur les modalités de mise en œuvre de l'entretien professionnel.

8h Accueil

8h30 Au programme, les questions suivantes :

- Lien entre l'entretien professionnel, le plan de formation et le CPF ?
- L'entretien professionnel, jusqu'où peut-il et doit-il aller ?
- Conduite de l'entretien : le N+1, RH ou externalisation à un prestataire ?
- Consultation ou proposition du comité d'entreprise (CE) ?

10h Fin du petit-déjeuner

Centre Inffo

JEUDI 22 OCTOBRE 2015

au Procope
13, rue de l'Ancienne Comédie
75006 Paris

Intervenants

Valérie Michelet, Marine Gratadour
et Pierre-François Tallet, chargés d'études
à la direction Juridique-Observatoire de Centre Inffo.

Les petits-déjeuners du droit de la formation

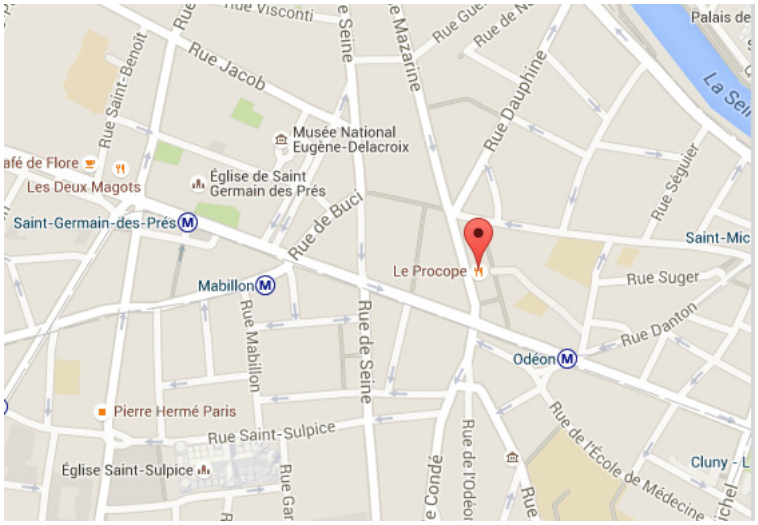

Le Procope

13, rue de l'Ancienne Comédie
75006 PARIS

Métro Odéon ou Mabillon

Parking École de médecine,
Mazarine ou Marché Saint-Germain

Bulletin d'inscription

Centre Inffo 535W0

À RETOURNER AU SERVICE COMMERCIAL, CENTRE INFFO, 4, AVENUE DU STADE-DE-FRANCE, 93218 SAINT-DENIS-LA PLAINE CEDEX - TÉL. : 01 55 93 91 82 ET 01 55 93 91 83 - FAX : 01 55 93 17 28 COURRIEL : contact.formation@centre-inffo.fr

Les petits-déjeuners du droit de la formation
« Mise en œuvre de l'entretien professionnel : les questions à se poser »

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Entreprise ou organisme .....

Tél. : ..... Fax : ..... Courriel .....

Adresse.....

....

N° Siret /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/ Code APE/NAF /___/___/___/___/

N° de client .....Effectif .....

Tarif : 250 € HT, 300 € TTC (TVA 20 %).

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo
❑ Par chèque bancaire ❑ Par chèque postal

Date, cachet et signature